

Direction Opérationnelle Des Télécommunications Annaba

REF : DOT/SDTO/DRA/CEA/ 0 5/2023

Annaba le 02/01/2023

A Madame

MOUHOUB SALIHA

« Gérante de l'entreprise EGTPH Mouhoub Saliha »

« 18 Rue colonel LOTFI -ANNABA»

OBJET : Mise en Demeure N°01

Projet : Travaux de canalisation pour Modernisation cité CHETAIBI

Bon de commande N° : 220836 du 28/11 /2022, ODS N° : 360/2022 du 20/11/2022

Monsieur ;

Dans le cadre des travaux du projet mentionné en objet, et suite a la sortie effectuée le 29-12-2022 par nos services, il a été constatés plusieurs anomalies :

- Négligence et non respect de vos engagements au sujet de la remise en état.
- L'enlèvement des décombres et la sécurisation du chantier non effectués.
- Non respect du planning de réalisation et d'exécution des travaux.
- Non respect des normes des constructions des chambres téléphoniques selon la prescription technique mentionnée sur le cahier de charge

De ce fait, je vous mets en demeure de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assainir la situation et d'achever vos travaux et lever les anomalies mentionnés dans les meilleurs délais, à défaut des mesures seront prises à votre encontre.

